

Extrait du El Correo

<http://www.elcorreo.eu.org/Le-Nobel-de-la-Paix-et-la-Palestine>

# Le « Nobel de la Paix » et la Palestine

- Empire et Résistance - Union Européenne -

Date de mise en ligne : vendredi 30 novembre 2012

---

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

---

En septembre 2011, le Président Mahmoud Abbas annonça sa décision de demander l'adhésion « à part entière » de la Palestine à l'ONU, en pleine conformité avec le droit international. Aussitôt, les Etats-Unis et l'Union européenne dépêchèrent des émissaires à Ramallah pour dissuader le leader palestinien de concrétiser son projet. Les premiers menacèrent d'user de leur droit de veto au Conseil de sécurité, si nécessaire, pour bloquer la réalisation de la requête en question. La seconde argua de l'opposition de plusieurs de ses Etats membres -l'Italie, les Pays-Bas, la République tchèque, la Pologne...- et des lourdes hésitations de nombre d'autres, dont l'Allemagne et la France (qui, finalement, se ravisa) face à ce qui apparaissait comme un grave camouflet diplomatique à l'encontre du gouvernement israélien pour arracher le renoncement du Président palestinien à sa démarche. Ce dernier ne céda pas. Les puissants champions des droits de l'homme repoussèrent donc majoritairement sa demande au Conseil de sécurité.

Un an -et une nouvelle offensive militaire meurtrière contre Gaza, un nouvel assassinat ciblé ainsi qu'une nouvelle poussée de la colonisation de la Cisjordanie et de Jérusalem Est- plus tard, Mahmoud Abbas relance son projet, mais en visant cette fois le statut d' « Etat non membre » (dont dispose par exemple le Vatican) qui ne nécessite pas l'accord des 15 membres du Conseil de sécurité mais celui de la majorité des 193 Etats de l'Assemblée générale de l'ONU. Cette fois, pas de veto des « grands » possible. C'est toute la « communauté internationale » qui a le dernier mot. Certes, en cas de succès, l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP) n'aura pas de droit de vote dans cette enceinte, mais elle pourra demander à siéger dans les nombreuses agences des Nations Unies (pour la santé, l'enfance, l'alimentation, le développement, la culture...). Elle aura même, si elle le souhaite, la faculté de porter plainte contre des dirigeants de l'Etat occupant auprès de la Cour pénale internationale. La perspective de ce sérieux coup de canif dans le régime d'impunité absolue, dont bénéficie jusqu'à aujourd'hui tout responsable israélien de la part des Etats-Unis comme de l'Union européenne, alimente un vent de panique dans nombre de chancelleries occidentales. On imagine déjà les pressions préventives en cours sur l'Autorité palestinienne !

L'attitude des pays européens lors de ce vote et de ses suites est donc lourde de signification politique. Ce 29 novembre coïncide avec le 65ème anniversaire d'une décision historique des Nations Unies : l'adoption, en 1947, du Plan de partage de la Palestine en deux Etats, celui d'Israël, proclamé dans la foulée, et celui de Palestine...qui attend toujours de voir le jour, sur un territoire représentant 22% de la Palestine historique.

L'Union européenne a, pendant toute cette période d'intenses tractations, brillé par sa discrétion sur le sujet. Pourtant, dès le 24 octobre dernier, le très extrémiste ministre israélien des Affaires étrangères, Lieberman, avait, lors d'une rencontre avec la « Haute Représentante de l'Union européenne pour les Affaires étrangères et la sécurité », Catherine Ashton, prévenu que si la Palestine obtenait ce statut à l'ONU, Israël « ferait en sorte que l'Autorité palestinienne s'effondre ». Ces propos, aussi irresponsables qu'inadmissibles, il a fallu que les médias israéliens les révèlent pour en avoir connaissance. Bruxelles n'y a pas réagi, encore moins assuré l'institution palestinienne de la pérennité de son soutien. Ce 29 novembre, journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, offre à l'Union européenne une occasion de mériter un tant soit peu son « **Prix Nobel de la Paix** », ou de perdre toute légitimité de s'en prévaloir.

[Blog](#). Paris, le 30 novembre 2012.